

## Discours d'Emilio Colombo (Florence, 28 janvier 1981)

**Légende:** Le 3 février 1981, l'Agence Europe publie le texte intégral du discours prononcé le 28 janvier 1981 à Florence par Emilio Colombo, ministre italien des Affaires étrangères, en faveur d'un renforcement de la coopération politique européenne.

**Source:** Europe. Documents. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 03.02.1981, n° 1136. Bruxelles. "Relancer les motivations idéales qui sont à la base de la construction européenne", p. 1-4.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_d\\_emilio\\_colombo\\_florence\\_28\\_janvier\\_1981-fr-d2f67c9c-715c-44db-abef-c9240193a8a3.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_d_emilio_colombo_florence_28_janvier_1981-fr-d2f67c9c-715c-44db-abef-c9240193a8a3.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Discours d'Emilio Colombo (Florence, 28 janvier 1981)

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous. Je connais votre engagement, qui naît de la conscience de la nécessité d'exprimer au niveau européen des objectifs et des instruments communs susceptibles de valoriser vos efforts d'administrateurs des autonomies locales.

L'Europe ne mortifie pas les autonomies, au contraire, elles les exalte, elle les harmonise en les ramenant à des unités.

L'Europe doit servir pour résoudre les problèmes concrets, les problèmes de tous les jours. Mais, pour le faire, il faut également élever le niveau du débat communautaire et des décisions qui en découlent. Former une conscience européenne, cela signifie faire en sorte que le processus d'intégration s'étende à tous les secteurs de l'activité humaine.

A Paris, en décembre 1972, nous décidâmes à Neuf de transférer dans l'Union européenne l'ensemble des relations des pays membres: relations, donc, pas seulement économiques, pas seulement de Marché commun, mais aussi Europe de la culture, Europe de la recherche, Europe politique.

Nous devons relancer les motivations idéales qui sont à la base de la construction européenne. Nous devons le faire avec réalisme, en tenant compte de l'expérience du passé, qui a prouvé les limites des calendriers et programmes de travail qui fixent des engagements au niveau des gouvernements si ces calendriers et programmes ne sont pas accompagnés par la volonté de réaliser - comme ce fut le cas pendant la première décennie de vie de la Communauté - les conditions pour le processus d'intégration.

L'Europe n'est pas un processus mécanique, n'est pas un fait automatique. Le dessein européen pourrait même ne pas se réaliser si la volonté politique, l'effort commun vers des objectifs communs pour la solution des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de nos pays devaient manquer.

Dans les années soixante on répétait que, pour garder l'union douanière, il fallait aller au-delà de l'union douanière. Aujourd'hui, pour garder ce que nous avons pu obtenir d'union économique, il faut aller au-delà, très au-delà, de ce qui représente à l'heure actuelle le patrimoine de la Communauté.

Mais l'Europe, comme la nature, "non facit saltus". Il faut procéder graduellement. Ce caractère graduel est l'une des règles de la Communauté, dictée par la nécessité de trouver un point de rencontre entre des exigences qui sont parfois contradictoires.

Mais ce caractère graduel ne doit pas être confondu avec la stagnation ou avec le débat continu et lassant à la recherche de microéquilibres souvent davantage de procédure que de substance. L'évolution même de la réalité internationale, l'affirmation dans cette réalité d'une conception multipolaire doivent nous faire sentir la nécessité de progresser sur la voie de l'Europe unie, au risque d'être progressivement mis à l'écart, d'une manière rendue peut-être indolore ou par la pure rhétorique européenne ou par l'illusion trompeuse du fonctionnement las de mécanismes bureaucratiques. Il faut une réflexion politique globale, et ensuite une relance du processus d'unification de notre continent.

Il faut d'abord exploiter à fond les potentialités des traités. Il ne s'agit pas, à cet égard, d'innover les instruments et les objectifs que nous proposent les traités instituant les trois Communautés et les décisions ultérieures vers l'Union européenne et vers l'Union économique et monétaire. Complétons ce que nous avons fait jusqu'ici, en harmonisant les politiques nationales et en mettant en oeuvre les politiques communes.

Mais si nous ne réalisons pas cet achèvement le plus rapidement possible, nous risquons de mettre en question ce que nous avons fait de positif jusqu'ici - et c'est beaucoup. Les symptômes d'une telle involution ne manquent pas. Ils découlent d'un diffus sentiment de malaise qui atteint non seulement les gouvernements mais aussi les opinions publiques, qui ne se sentent plus suffisamment motivées vis-à-vis des idéaux de l'intégration européenne.

Je ne crois pas que, malgré les difficultés, il faille regarder à l'avenir avec pessimisme. Les résultats du passé doivent servir de guide et incitation à notre action. Regardons en somme, la réalité qui nous entoure avec beaucoup de réalisme: nous devons être conscients du fait que la volonté de construire pour l'avenir peut sortir renforcée justement de ces difficultés.

Nous devons recréer une tension morale et renouveler le pacte qui a permis de créer et d'épanouir la Communauté des années soixante. C'était alors une Communauté à Six: dans les années quatre-vingt elle sera une Communauté à Douze.

Cette Communauté à Douze présentera des écarts de développement économique et social entre ses différentes zones qui seront plus grands et plus nombreux que ceux qu'on constate dans la Communauté à Neuf.

Nous ne pourrions pas accepter l'idée d'une Europe qui progresse à deux, à trois vitesses. Cela signifierait trahir l'essence même de la Communauté.

Pour surmonter ces écarts il ne suffira pas de transférer des ressources financières d'un pays à l'autre, et la tâche de régler l'économie ne pourra pas être laissée aux seules lois du marché.

La Communauté toute entière devra se doter de nouvelles structures productives, en exploitant à fond les possibilités d'introduire de nouvelles technologies et en développant la recherche qui est à leur base. Une donnée préoccupante de la réalité européenne actuelle est représentée par un déclin lent mais qui n'est plus imperceptible sur le plan de l'innovation technologique et donc de la compétitivité avec d'autres économies.

Il faut amener toute l'industrie européenne aux niveaux technologiques des autres grandes démocraties industrielles, telles que les Etats-Unis et le Japon. Ceci suppose une cohérence d'intentions qui se manifeste dans la nécessaire harmonisation des comportements des gouvernements. Ceci impose aussi des financements privilégiés de la Communauté pour les efforts technologiques nécessaires pour réaliser l'innovation industrielle et pour développer la recherche.

Nous devons créer une Communauté de l'innovation technologique et de la recherche. Nous devons prouver ainsi que l'Europe n'impose pas seulement des disciplines dans les secteurs en crise: elle offre, au contraire, les instruments pour une plus grande compétitivité et davantage d'emploi, bien plus de ce que pourraient faire les Etats nationaux.

Il s'agit de faire un immense effort de transformation, qui doit être programmé au niveau de la Communauté. C'est un effort nécessaire, même pour rendre plus compétitifs sur le marché international les produits européens qui subissent actuellement la concurrence des pays récemment industrialisés.

Dans cette optique, il ne s'agit pas seulement de résoudre les problèmes du déséquilibre de budget dû à la place dominante de la dépense agricole et à la manière dont cette dépense est distribuée.

Je ne veux pas sous-estimer ces problèmes. Ils sont importants, plutôt qu'en soi, parce qu'ils représentent un peu la preuve de l'insuffisance des progrès accomplis jusqu'ici sur la voie de l'intégration.

Les événements qui ont mené en mai dernier, sous la présidence italienne, à la solution constructive obtenue à Bruxelles montrent en effet combien il est nécessaire que la Communauté se développe de sorte que tous ses membres puissent se reconnaître dans sa destinée: que toutes les exigences et les perspectives de ses membres soient prises dûment en considération, grâce à un développement harmonieux et équilibré de l'activité communautaire.

Il me semble essentiel à cet égard d'insister sur le renforcement de ce concept de solidarité qui est à la base de la construction européenne et qui la définit en des termes d'idéal et non pas de simple utilité.

Nous devons réaffirmer la validité de l'objectif de l'union européenne et étendre concrètement la zone de

coopération et de solidarité entre les pays membres à des secteurs jusqu'ici non couverts par l'activité communautaire.

Nous devons développer une politique européenne de la culture, en exaltant entre autres, par le biais de l'harmonisation des législations scolaires, le patrimoine d'une civilisation qui nous est commune. Ceci permettra non seulement de développer une conscience européenne, mais aussi de contribuer, par une plus grande présence culturelle de l'Europe dans le monde, à la stabilité, à la paix et à la justice entre peuples. Ceci ne signifie cependant pas réduire l'impact vers l'extérieur des cultures nationales individuelles qui ont surgi et se sont affirmées en Europe au cours des siècles: ces cultures, en effet, représentent, justement à cause des différences qui les caractérisent, ce que notre continent peut apporter de meilleur.

Cet aspect de l'Europe culturelle est un aspect du rôle politique de notre continent dans le monde: rôle qui est caractérisé par une grande ouverture vers tous les autres peuples.

L'Europe possède également sur le plan strictement politique une projection extérieure propre. Je pense à la coopération politique européenne, aux relations que la Communauté a établies par la Convention de Lomé, aux accords avec les pays méditerranéens, au développement plus récent des relations entre la Communauté elle-même et certains pays asiatiques, ainsi qu'avec les pays latino-américains.

Il s'agit d'un tissu de relations unique au monde pour son étendue géographique et pour la profondeur des relations concrètes ainsi nouées. Mais il s'agit d'une projection extérieure que nous avons pas encore réussi à porter à la hauteur du poids politique potentiel de notre continent. Il en va ainsi, plutôt que par manque de confiance ou de considération de la part des pays tiers, parce que la Communauté européenne n'a pas encore réalisé sa propre intégration.

Sur le plan de la coopération politique européenne nous avons sans doute fait au cours des dernières années un véritable saut de qualité. C'est déjà beaucoup, si l'on pense aux positions de départ, si, jour après jour, par la solidarité, l'harmonisation et la concertation des points de vue et des positions de politique étrangère des pays de la Communauté, par leurs actions communes dans le domaine international, l'on commence à réaliser que le poids global de la Communauté européenne est au fond bien plus grand que celui de la somme des Etats membres.

C'est justement pour cette raison qu'il est essentiel de ne pas s'arrêter à la simple gestion de ce qui a été fait jusqu'ici.

Nous devons nous proposer d'autres progrès: des progrès qui sont dans la nature des choses, qui découlent du fait que bientôt notre Communauté aura douze Etats membres. L'élargissement pose aussi des problèmes opérationnels pour le renforcement de la coopération politique.

Nous devons faire en sorte que nos positions de politique étrangère reflètent de plus en plus les positions communes prises dans le cadre de la coopération politique européenne et que les actions communes sur le plan diplomatique et des relations internationales embrassent elles aussi une gamme de plus en plus étendue de situations.

Dans ce contexte il faut dégager les éléments de politique étrangère qui sont fondamentaux en vue d'une politique commune de sécurité.

La défense de l'Europe ne peut ne pas tenir compte du fait qu'elle se situe dans le cadre des équilibres mondiaux actuels. Ceux qui pensent qu'une solution de ce problème puisse être limitée au continent européen énoncent une hypothèse abstraite et impossible à proposer dans la conjoncture actuelle. Voilà pourquoi la sécurité de l'Europe se pose en termes d'Alliance atlantique: alliance défensive dans ses moyens, dans ses forces et leur disposition, ainsi qu'alliance de lien étroit avec les Etats-Unis d'Amérique.

Ceci ne signifie cependant pas que l'Europe ne doit pas oeuvrer pour parvenir non seulement aux situations de stabilité et de croissance politique et économique qui contribuent en soi au renforcement de sa capacité de

défense, mais pour offrir également une contribution coordonnée et efficace à sa propre sécurité. Dans ce sens, une politique commune de la sécurité en Europe apparaît pleinement justifiée, et cette politique pourra trouver, par le biais de la coopération politique européenne, une dimension concrète avec les autres pays participant à la CSCE, si ces derniers veulent sérieusement s'engager dans la voie du renforcement de la confiance réciproque et du désarmement.

L'engagement permanent pour la détente, qui est indivisible dans la conception européenne, suppose en effet également une position qui ne se limite pas à la résignation face à la croissance continue des arsenaux militaires.

L'Europe est engagée dans l'effort de promouvoir des équilibres de forces toujours décroissantes, en gardant à l'esprit l'objectif final du désarmement général et complet, sous un effectif contrôle international. Ceci pour réduire au maximum les dépenses pour les armements qui sont normalement autour de 500 milliards de dollars par an, alors que presque la moitié de l'humanité manque des ressources nécessaires pour survivre.

Nous devons nous demander si la structure actuelle de la Communauté offre un cadre politico-institutionnel approprié aux développements qui sont dans la nature de l'évolution de la construction européenne, aussi bien dans le sens de l'élargissement que dans celui de l'approfondissement.

Une Europe capable de gérer les problèmes que posera d'un côté la coexistence de zones de développement moins homogènes que par le passé, suite à l'adhésion de nouveaux membres, et de l'autre l'engagement de diversifier ses politiques, cette Europe a besoin d'une structure institutionnelle efficace, harmonieuse et de plus en plus enracinée dans les choix démocratiques de ses peuples.

Nous ne devons pas craindre de modifier les traités existants si cela devait apparaître nécessaire, et assurer le fonctionnement correct des institutions par rapport à l'évolution de la construction européenne. Il faut surtout accentuer le lien entre les décisions communautaires et la volonté des citoyens européens exprimée par le biais du Parlement.

C'est dans ce contexte qu'il me semble nécessaire d'établir une meilleure liaison entre parlements nationaux et parlement européen: liaison qui pourrait entre autres consister en un engagement particulier des gouvernements et des parlements nationaux en ce qui concerne les résolutions de caractère général du Parlement européen qui sont approuvées par une majorité qualifiée et au moins par trois groupes politiques, de sorte qu'elles soient reçues dans les différents systèmes nationaux.

L'Europe se trouve face à un tournant décisif, duquel dépendront sa physionomie future et ses possibilités mêmes de survie en tant que Communauté engagée dans un processus d'unification politique et d'intégration économique.

Dans cette phase de son existence, notre Communauté devrait récupérer les motivations idéales qui, même dans un contexte politique et économique différent, furent à la base de sa création. Ces motivations idéales découlent de la conscience des peuples européens de leur unité culturelle et historique, bien que dans la diversité des caractéristiques spécifiques et des traditions nationales; elles découlent aussi de la nécessité de construire les prémisses grâce auxquelles l'Europe, en se renforçant à l'intérieur, pourra jouer dans le monde un rôle qui soit à la hauteur de ses potentialités politiques, économiques et sociales.

L'intégration économique représente une condition nécessaire mais non suffisante pour atteindre l'union politique. Elle doit être accompagnée par un dessein de nature politico-institutionnelle qui permette, même progressivement, l'élargissement des politiques devant se transférer du plan national au plan européen. Mais pour redonner de l'élan à ce processus l'Europe doit dégager les intérêts communs à tous ses membres, sur lesquels il faut bâtir un modèle d'intégration unanimement accepté.

L'Italie, pour sa part, se considère profondément engagée dans une oeuvre de renouvellement correspondant à ces prémisses.